



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos réf. : 238

Perpignan, le 19 NOV. 2025

Objet : avis concernant la régularisation du forage du camping Le Méditerranée (Argelès)

Monsieur le Chef de service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE concernant la régularisation d'un forage du camping Le Méditerranée (Argelès), prélevant dans la nappe Pliocène. Il s'agit d'un ouvrage réalisé en 2010, utilisé pour le remplissage des bassins aquatiques et l'arrosage des espaces vert du camping.

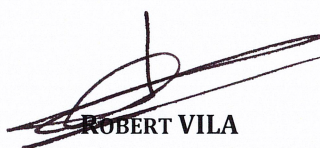
Le bureau de la CLE souhaite soulever plusieurs éléments concernant ce dossier :

- malgré les relances réalisées par le SMNPR en 2023 et 2024, cet ouvrage n'a fait l'objet d'aucune déclaration préalable et n'a pas été déclaré lors de la campagne de 2018 initiée par la DDTM ;
- le dossier ne présente aucun élément concernant l'état de l'ouvrage (photo, état de la tête de l'ouvrage, etc.) ;
- le volume demandé de 18 000m³/an n'est pas rationalisé au regard de la méthodologie appliquée aux campings (qui tient compte de l'usage de l'eau et du nombre d'emplacements du camping) et ne respecte donc par la règle 2 du SAGE ;
- le plan de partage actuel des volumes Pliocène pour l'usage Tourisme sur la Bordure Côtière Sud atteint les 100 000m³ fixés, toutefois, ce volume s'entend à l'arrondi de 50 000m³ près, il convient donc de vérifier si la présente demande (avec volume rationalisé) peut être incluse dans cette « marge » ;
- le dossier préconise un suivi des intrusions salines, toutefois il convient de préciser les modalités de mise en œuvre (sonde de conductivité, profondeur du suivi, fréquence des mesures, etc.).

Au regard de ces éléments, et notamment du volume demandé supérieur au volume rationalisé et donc non conforme à la règle 2 du SAGE, le bureau de CLE rend un avis défavorable pour la régularisation du forage du camping Le Méditerranée.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA

Cellule d'animation de la Commission Locale de l'Eau

1 impasse de la Vigneronne • 66 000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 57 56 51 • Courriel : contact@nappes-roussillon.fr

